



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 19	Votants : 21
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUME, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, David TALMONT, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Tristan CAMPS, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR, à Marie-Christine TALMONT
Séverine PUSSANT à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Gabin MOISDON
Romy LE HOUZEZEC
Sonia LE PALLUD
Yoann LE FICHER

Absent.es :

Denis DAVID

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUME**Date de convocation du Conseil municipal :** 7 novembre 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-verbal du 26 septembre**Délibération n°2025_09_26***Nom Actes (5.2)*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre ;

Après avoir entendu lecture du Maire ;

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal du 26 septembre 2025 à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil ;

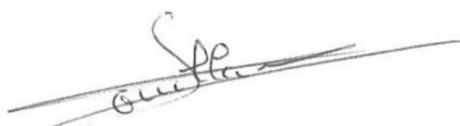
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025 joint en annexe de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 14 novembre 2025*

*Maurice POUILLAUME,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

